



sort de la déclaration de créance

Par **MagnusPym**, le 27/11/2012 à 16:29

Bonjour,

Quel est le sort des créances déclarées suite à l'ouverture de la procédure collective de liquidation judiciaire ?
(celle-ci reprenant des créances déjà admises lors de la procédure de redressement antérieure).

Dans l'attente de vous lire, vous remerciant, par avance, pour votre réponse.

cordialement.

Frédéric

Par **lexconsulting**, le 27/11/2012 à 23:26

Bonjour

Pour faire simple :

- créances super privilégiées (salaires) : prise en charge par l'assurance de garantie des salaires
- créances privilégiées (Trésor Public, URSSAF etc..., nantissements, hypothèques, contrats dont la continuité a été imposée par le mandataire judiciaire) : petit espoir d'obtenir un petit quelque chose en fonction de la valeur de l'actif (après passage aux enchères publiques et rémunération du mandataire)
- créances chirographaires (les autres , par exemple fournisseur ou prêteur sans garantie) : très peu d'espoir d'obtenir quelque chose, mais l'espoir fait vivre....

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>